

COMPTE RENDU NON THÉMATIQUE



SAYAH Jamil, 2009, *Au cœur de la tragédie arabe. La crise du constitutionnalisme*. Paris, Éditions Phenomena, 252 p. (Serge Dufoulon)

«Le monde arabe est en crise», déclare Jamil Sayah dès les premières lignes de son ouvrage (p. 11). Si le constat paraît fort, mais aisé en ces temps sombres de troubles au Moyen-Orient, les explications ne le sont pas, et l'auteur, en juriste averti, observe le constitutionnalisme spécifique aux pays arabes et le décortique finement en le comparant avec d'autres afin d'y trouver les racines du mal et de poser la question de l'existence et de la pertinence d'un espace politique et juridique arabe. Pour rendre compte de ce constitutionnalisme particulier, l'auteur explore les dimensions de nombreux domaines caractéristiques des sciences humaines, du droit et de la philosophie, de l'antiquité à nos jours. Cet ouvrage permet de saisir l'originalité juridique – entre droit coranique et droit constitutionnel – à l'œuvre dans les sociétés arabes ou, devrions-nous dire, islamiques, par une approche qui s'apparente au «fait social total» cher à Marcel Mauss. Jamil Sayah est loin des considérations et des explications socioéconomiques traditionnellement ressassées qui évoquent la misère des peuples et le sous-développement comme un terreau d'idéologies favorisant les terrorismes contemporains ainsi que la pseudo confrontation Orient-Occident, que certains veulent voir comme un «choc des civilisations» (Huntington 2007) inévitable et quasi naturel.

«Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume de Danemark» (Hamlet: I, 4). Effectivement, pour l'auteur, les peuples arabes sont, dans leur grande majorité, désireux d'atteindre les mêmes avantages en termes juridiques et socioéconomiques que les citoyens des sociétés occidentales, mais c'est justement l'accès à la citoyenneté, «l'individu» contre «la rue arabe» (p. 108) qui pose problème. «L'homme (*insân*) est avant tout une simple créature et donc un «être limité»» (p. 111), l'objet d'un Dieu qui régit l'ensemble de sa vie et qui commande l'immuabilité et la contemplation de son œuvre plus que le mouvement propre à l'Histoire et au progrès. Le poids du groupe, de la famille, du clan, de la communauté est contraignant; il ne permet pas aux individus de participer à l'organisation sociale, mais bien davantage de la subir. Les responsabilités inhérentes à cette situation n'en incombent nullement à Dieu ou à la foi, mais bien plutôt à une surenchère de soumission à la Loi divine soigneusement entretenue et à une exploitation de la tradition qui permet aux régnants des pays arabes, à la suite des colonisateurs et par le biais de l'obscurantisme, d'asseoir leur autorité sur leurs peuples afin de conforter leur position sociale tout en affichant aux yeux des Nations des constitutions qui se voudraient les marques d'une modernité jamais réalisée. Que l'on songe à la situation des femmes, décrites comme vouées «à la maternité et au plaisir masculin» car la «charia est le lieu de l'éternel masculin» (p. 146); ou encore au système des peines pénales coraniques, notamment à caractère corporel, formulées par les ulémas (p. 148) et l'on comprendra que le chemin est long pour qu'une constitution performative protégeant l'autonomie réelle et la liberté de conscience du citoyen puisse être élaborée. En effet, la charia organise et réglemente tous les aspects privés et publics des musulmans. Elle est considérée par ces derniers comme étant d'essence divine. En ce sens, le droit séculier et constitutionnel ne peut avoir aucune

légitimité dans un pays arabo-musulman car, comme l'explique l'auteur, un musulman reste avant tout soumis à la Loi divine.

J. Sayah retrace l'histoire de la civilisation arabo-musulmane en faisant le constat que par le passé, des individus, plus que des groupes constitués – les Mu'tazilites notamment au VIII^e siècle – inspirés par la philosophie grecque, ont tenté de faire évoluer les croyances à travers la logique vers la rationalité, une première tentative en soi de « rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu », selon l'expression de l'Évangile selon Saint Mathieu. Cependant, le motazilisme imprégna peu les masses populaires, et il restera une philosophie des élites qui inspirera plus tard des penseurs tels que Ibn Sina (Avicenne) et Ibn Rochd (Averroès), pour ne citer que les plus célèbres.

En fait, le constitutionnalisme arabe, comme le montre l'auteur, a pris sa source et s'abreuve toujours au droit coranique. C'est bien là que le bât blesse : les sociétés occidentales ont effectué par le passé une rupture entre le sacré et le profane, le religieux et le séculier, ce qui a permis à des communautés de citoyens d'émerger et d'accéder au droit et à des constitutions élaborées à partir des droits de l'homme et du citoyen, donc à des communautés politiques ; alors que dans les pays arabes, la seule communauté d'individus acceptée et tolérable reste la *Umma*, ou communauté de croyants qui « renvoie au mythe d'un ordre social conforme à la loi divine, à une cité idéale » (p. 126). Le monde, ou encore l'altérité, ainsi que l'affirme Jamil Sayah, n'existeraient pas hors l'Islam pour les pays arabes : comment, dans ces conditions, gérer avec la communauté des nations l'espace politicojuridique et économique mondial au mieux des intérêts et des valeurs de la modernité caractérisée par la raison et l'échange généralisé au sens de Marcel Mauss (1950-1991) ?

La démonstration est ici faite d'une collaboration fructueuse entre le droit et les sciences sociales. Cet ouvrage, fort d'une richesse théorique et d'exemples concrets, nous permet de comprendre ce qui fait la spécificité du droit et des constitutions des pays arabo-musulmans, soit, ce qu'il y a de commun et de distinct d'avec les sociétés occidentales. Par un « détour anthropologique » au sens de Georges Balandier (1984), il nous rappelle comment se sont constituées nos propres démocraties, toujours plus fragiles, et nous amène à nous questionner sur les relations que le pouvoir entretient avec nos constitutions ainsi qu'avec la communauté des citoyens ici, et celle des croyants là.

Enfin, s'il en était besoin, Jamil Sayah démontre, par un foisonnement judicieux de références appropriées à des auteurs – philosophes, anthropologues, sociologues, historiens et juristes, occidentaux et orientaux – que si les origines et les formes du droit peuvent être différentes culturellement, la pensée qui construit l'émancipation des individus et des peuples est, elle, universelle.

Références

- BALANDIER G., 1984, *Le détour, pouvoir et modernité*. Paris, Éditions Fayard.
- HUNTINGTON S., 2007, *Le choc des civilisations*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- MAUSS M., 1950-1991, *Anthropologie et sociologie*. Paris, Presses universitaires de France.

Serge Dufoulon
Laboratoire ROMA – Émotion Médiation Culture Connaissance
Université Pierre Mendès-France – Grenoble 2, Grenoble, France